

STE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

JAN	VIER	2016)				FÉVRIER 2016						MARS 2016								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	М	M	J	V	S	D	L	М	М	J	V	S	
					1	2		1	2	3	4	5	6			1	2	3	4	5	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	11	12	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	18	19	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	25	26	
24/31	25	26	27	28	29	30	28	29						27	28	29	30	31			
AVRIL 2016								MAI 2016 Retour de la collecte AIX SEMAINES							JUIN 2016						
D	L	М	M	J	V	S	D	- L	М	M.	J	V	S	D	L	M-	М	J	V	S	
4 = 5					1	2	1	2	3	L,	5	6	7				1	2	3	4	
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30			
JUILLET 2016								AOÛT 2016							SEPTEMBRE 2016						
D	L	М	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	٧	S	
					1	2			2	3	4	5	6					1	2	3	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
24/31	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
OCT	ГОВР	RE 20	016	Ret AU	tour de la IX 2 SEM	collecte	NOVEMBRE 2016							DÉCEMBRE 2016							
D	L	М	М	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	- M	М	J	V	S	
						1				2	3	4	5					1	2	3	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	
23/30	24/31	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	
A DÉCHETS A MATIÈRES						RÉSIDUS A ROD						RÉSIDUS SAPINS									



DÉCHETS DOMESTIQUES

Orientez les roues vers la rue

Contenant admissible: bac roulant obligatoire (gris, vert ou noir) de 240 L ou 360 L fourni par le citoyen (2 maximum par résidence).

L'entrepreneur n'est pas tenu de vider votre bac ni de ramasser vos sacs.

Si votre bac n'est pas vidé : c'est peut-être parce que :

- Il est mal fermé, trop lourd, surchargé ou il y a un surplus de déchets disposé à côté du bac;
- Il a été sorti en retard (la collecte débute à 7 h);
- Il contient des matières interdites.

Si votre bac est brisé à la suite de la collecte : veuillez communiquer avec la MRC pour le suivi auprès de l'entrepreneur.

Matières interdites dans votre bac roulant :

- Appareils électroniques ou électriques (TIC) (téléviseur, ordinateur, périphérique informatique, etc.);
- Branches d'arbres:
- Cendres qui n'ont pas reposé au moins une semaine dans une chaudière de métal;
- Matériaux de construction, démolition ou rénovation (bois, bardeaux d'asphalte, porte, fenêtre, gypse, moulures, comptoir, armoires de cuisine, vanité, clôture, etc.);
- Matériaux secs et abrasifs (terre, briques, pierres, ciment, etc.);

- Matières explosives:
- Matières recyclables non souillées;
- Métal:
- Objets dont le volume, la forme, la rigidité ou le poids pourrait endommager le bac roulant ou la presse du camion:
- Parties et carcasses d'animaux;
- Pneus et pièces automobiles;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, teinture, huile, solvant, etc.);
- Rebuts médicaux (ex. : seringue).



RÉSIDUS VOLUMINEUX

Pas n'importe comment ni n'importe quand!

Matières volumineuses: déchets dont la dimension ou le poids ne permettent pas de les déposer dans votre bac roulant.

Matières acceptées :

- Accessoires de jardin (meuble patio, toile de piscine en section attachée de pieds maximum, adoucisseur, réservoir d'eau, module de jeux extérieur en sections démontées, etc.);
- Appareils électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau,
- lave-vaisselle, machine à laver, sécheuse, climatiseur, etc.);
- Appareils sanitaires (baignoire, douche coupée en deux, évier, toilette, etc.);
- Barbecue sans bonbonne propane;
- Bicyclette hors d'usage;
- Meubles en bois démontés et disposés de façon ordonnée (table, bibliothèque, base de lit. etc.);
- Tapis, matelas et meubles (divan, chaise, armoire, commode, etc.).

Matières interdites :

- Appareils électroniques ou électriques (TIC) (téléviseur, ordinateur, périphérique informatique, etc.);
- Bonbonne de propane;
- Gros morceaux de carton;
- Matériaux de construction, démolition ou rénovation (bois, bardeaux d'asphalte, porte, fenêtre, gypse, moulures, comptoir, armoires de cuisine, vanité, clôture, etc.);
- Matériaux secs et abrasifs (terre, briques, pierres, ciment, etc.);
- Pneus, pièces et carcasses automobiles;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, teinture, huile, solvant, etc.);
- Surplus de déchets disposé à côté du bac, dans des sacs ou dans des boîtes de carton.













Collecte unique le 11 janvier



Déposez-les au garage municipal

Matières RDD: huile usagée, filtre, peinture, batterie d'automobile, solvant, pesticides, produits de nettoyage, pile sèche, etc.

Matières TIC: téléviseur, téléphone, ordinateur, moniteur, périphérique informatique, télécopieur, lecteur CD et DVD, cinéma maison, caméra numérique, baladeur numérique, système audio, etc. Les micro-ondes ne sont pas acceptés. Plus de détails au : http://recyclermeselectroniques.ca/gc/quoi-faire/quoi-recycler.

Fréquence et lieu : un samedi par mois de 10 h à 12 h (sauf en janvier) au garage municipal (11, chemin du Vide).

Avant de jeter un appareil fonctionnel : posez-vous la question, est-ce que quelqu'un pourrait en bénéficier?



MATIÈRES RECYCLABLES

Orientez les roues vers votre résidence

Matières recyclables: référez-vous au tableau à l'endos.

Contenant admissible: bac roulant bleu de 360 L fourni par la municipalité.

Si vous avez un surplus de matières : disposez-les à côté du bac dans une boîte de carton ou dans un sac transparent.

Si votre bac est brisé à la suite de la collecte : veuillez communiquer avec votre municipalité pour sa réparation.



RESIDUS VERTS

Seulement dans le périmètre urbain

Matières vertes: résidus de de jardin (gazon, feuilles mortes, etc.). Les branches d'arbres sont interdites en raison de l'Agrile du frêne. Pour connaître la façon de disposer vos branches, veuillez communiquer avec votre municipalité.

Contenant admissible: sac en plastique (orange ou transparent) ou en papier. Il est interdit de déposer les résidus dans un bac,



SAPINS DE NOËL

Retirez les décorations avant d'en disposer

Déposez votre sapin dans l'entrée de votre cour, évitez de le planter dans un banc de neige ou qu'il soit enseveli sous la neige.



















► bouteilles, contenants et emballages

de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène

personnelle et d'entretien ménager

identifiés par un de ces symboles :

bouchons et couvercles

sacs et pellicules d'emballage

PAPIER ET CARTON

- → iournaux, circulaires, revues
- ► feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ► livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- ► boîtes de carton ► boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak*)













PLUS ETMIEUX

RÉCUPÉRER



► boîtes de conserve



papier et contenants d'aluminium

► bouteilles et canettes d'aluminium

bouteilles et pots, peu importe la couleur







www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

en partenariat avec le COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



5, chemin du Vide Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) JOL 1PO

Téléphone: (450) 460-7838 Fax: (450) 460-3853

Courriel: info@sainte-angele-de-monnoir.ca

www.sainte-angele-de-monnoir.ca



Pour toute plainte ou tout questionnement relatifs aux différentes collectes :

Communiquez avec la MRC de Rouville au (450) 460-2127, info@mrcrouville.gc.ca ou consultez le quide du citoyen éco-actif au www.mrcrouville.qc.ca

© 2016 | MRC de Rouville



CALENDRIER DE COLL FOTES **2016**



RÈGLES D'UTILISATION CONTENANTS ET MATIÈRES ADMISSIBLES FRÉQUENCE ET LIEUX



RÉDUISEZ, RECYCLEZ, RÉUTILISEZ,